

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2023/080

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
BESANCON

Canton de Besançon 1

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
09/11/2023 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Séance du 13/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre,
le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Émile
BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Présents :

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET,
DUBOIS, BORRINI, PRALON (à partir du point8),
SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT,
COUDRY, DUMORTIER, HOUSSIN, PONS,
LAPOUGE.

Absents excusés : Jean-Pierre LORY donne pouvoir à
Patrice MOUTON.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des
communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.
Monsieur Sébastien COUDRY, ayant obtenu la majorité des suffrages,
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE
CAMPAGNE D'IDENTIFICATION ET DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS****Rapporteur : Brigitte TANNIERES**

Par délibération du 14 novembre 2022, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention concernant la réalisation d'une campagne d'identification et de stérilisation des chats ainsi que la prise en charge des premiers soins aux animaux accidentés avec l'association Nala Mystic et Compagnie (NMC) et la clinique vétérinaire SCP de vétérinaires Martin, Poux Neault et Guillerey.

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord au renouvellement de la convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la commune, l'association NMC Thise et la clinique vétérinaire SCP de vétérinaires Martin, Poux Neault et Guillerey.

Fait et délibéré, le 13 novembre 2023
Le Maire,
Émile BOURGEOIS.

